

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000163

Séance du vendredi 16 février 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 9.2), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 1.2.3), Corinne TISSIER **Beure :** Pierre JACQUET **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaudefontaine :** Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Jean-Yves RENO **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER (à partir du rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 3.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.4), Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET (jusqu'au rapport 4.6) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (jusqu'au rapport 2.5) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Claude BULLY (représenté par Bernard MOYSE), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 1.1.1) **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (à partir du rapport 1.1.1) **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD (représenté par M. Jean-Noël BESANCON) **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA **La Vèze :** Philippe CHANAU **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Pelousey :** Annick CHARPY **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Roche lez Beaupré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, F. BRANGET (à partir du rapport 11.1), M. BULTOT, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, J-J DEMONET, V. FUSTER, S. JEANNIN, B. LAMBERT, J. MARIOT (à partir du rapport 11.1), F. MONNEUR, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), D. TETU (à partir du rapport 9.1), P. CHANEY, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 0.1), J-P. DILLSCHNEIDER, B. BECOULET (à partir du rapport 3.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.5), P. DUCHEZEAU, J-P. MARTIN, R. BOURLON, J-M. BOUSSET

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BONNET (à partir du rapport 11.1), M-O. CRABBE-DIAWARA, M. JOSSE, J-C. ROY, F. FELLMANN, A. GHEZALI, B. FALCINELLA, J. ROSSELOT, J. PANIER (à partir du rapport 11.1), D. BAUD, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), L. LAMY (à partir du rapport 9.1), P. JACQUET, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 0.1), A. AVIS, A. CUCHE représenté par C. BEUCLER (à partir du rapport 3.2), B. GUYON (à partir du rapport 1.1.5), M. COTTINY, J-H. BAUER, B. BOURDAIS, A. DEPIERRE

Objet : Création et révision des AP-CP 2007

Création et révision des AP-CP 2007

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Il est proposé les révisions des AP/CP déjà ouvertes et l'ouverture de 4 autorisations de programmes inscrites au PPIF 2007-2010 actualisé en janvier 2007.

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP)/ Crédits de Paiement (CP) et Autorisations d'Engagement (AE)/ Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour les créations d'AP/CP ou AE/CP nouvelles.

Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et ouvertures d'AP-AE/CP.

Une synthèse des Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement de la collectivité est proposée en annexe du vote du Budget Primitif 2007.

Il est rappelé que le vote du Conseil Communautaire sur ces AP-AE porte sur la répartition entre les chapitres et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP -AE intègre, notamment, les prévisions de réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des Crédits de Paiement sur la période de l'Autorisation de Programme.

Ainsi il vous est présenté les AP/CP à réviser, à savoir :

- AP/CP n° 04.1 : Opération « Aménagement de l'Entrée Est »,
- AP/CP n° 04.2 : Opération « Création d'aires d'accueil des gens du voyage »,
- AP/CP n°04.3 : Opération « Résorption des friches industrielles »,
- AP/CP n° 04.4 : Opération « Aménagement de la Malate »,
- APCP n°04.6 : Opération « Création d'équipements fluviaux »,
- AP/CP n° 04.7 : Opération « Construction d'une Plateforme Bois »,
- AP/CP n° 06.1 : « Acquisition de bus et de matériel embarqué »,
- AP/CP n° 006.2 : Opération «Extension du dépôt KEOLIS de Planoise »,
- AP/CP n°06.3 : « Création d'un nouveau Conservatoire National de Région ».

Comme débattu, lors des Orientations Budgétaires 2007, il vous est proposé d'ouvrir, à compter de 2007, les quatre AP/CP suivantes :

- APCP n° 07.1 : « Subventions PLH (Créations de logements publics PCS et ORU) »,
- APCP n° 07.2 : « Aides à la pierre déléguée. »,
- APCP n° 07.3 : « Capitalisation de la SEM Immobilier d'Entreprise »,
- AP/CP n°07.4 : « Entrée de ville de Morre ».

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.I Opération RN 83 -AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.I intitulée « Opération RN 83 - AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST ».

Intitulé : Opération RN83 – Aménagement de l'Entrée Est

Commission concernée : Voirie et Stationnement – commission n°7

Service pilote : Direction des Transports et Infrastructures de Déplacements

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP à compter de 2004	Commentaire	Montant du projet à compter de 2003
Création	12 mars 2004	10 200 000,00 €		12 000 000,00 €
1ère révision	30 novembre 2004	11 289 610,86 €		12 000 000,00 €
2ème révision	25 mars 2005	11 289 610,86 €	Réajustement entre années	12 000 000,00 €
3ème révision	10 février 2006	11 289 610,86 €	Réajustement entre années	12 000 000,00 €
Proposition révision 2007 :		Variation :	0,00 €	12 000 000,00
		Total :	11 289 610,86 €	

Rappel du programme initial révisé le 10 février 2006 (Tableau 1):

Cette autorisation de programme a pour objet la requalification de la route nationale 83 en voie périurbaine à vocation d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour de Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation et la qualification de la traversée (section courante) et l'accessibilité des modes doux.

Réalisation des Crédits de paiements 2006 :

Taux de réalisation en dépenses : 61 %

Taux de réalisation des subventions : 0 %

Révision de l'AP (Tableau 2):

L'AP doit être révisée pour prendre en compte une mise à jour de la répartition des CP. Le montant global de cette opération à compter de 2004 demeure à un montant de 11 289 610,86 €.

Les prévisions de recettes à percevoir, estimées pour la plupart car pas encore toutes notifiées, sont également recalculées au regard des notifications reçues en 2006.

A ce jour elles sont revues à la baisse (- 582 K€) comme suit : 2 M€ pour la participation de CARREFOUR, 1 M€ du Conseil Général, 2 189 684 € d'ATSR et 436 000 € de subvention FNADT sur le programme des espaces verts.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de la RN83 – Aménagement de l'Entrée Est » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2007-2010.

Tableau 1 : Programme initial révisé le 10 février 2006

REVISION 2007 (16 février 2007)										
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	2006	2007	2008	2009 et années suivantes
DEPENSES										
20	études			91 169,51	43 017,01	4 152,50	22 000,00	22 000,00		
21	acquisitions foncières	564 845,90		1 255 035,55		20 035,55	500 000,00	735 000,00		
21	VRD			0,00						
23	maîtrise d'œuvre			378 000,00			150 000,00	100 000,00	128 000,00	
23	travaux		145 543,24	8 104 876,60	167 428,95	1 600 447,65	3 300 000,00	2 000 000,00	1 037 000,00	
21	aménagements et équipements			0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers			0,00						
	TOTAL	564 845,90	145 543,24	11 289 610,86	210 445,96	1 624 635,70	3 972 000,00	2 857 000,00	1 165 000,00	1 460 529,20
RECETTES										
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			6 307 978,29	0,00	1 112 878,29	2 483 300,00	1 167 600,00	1 202 100,00	342 100,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			4 981 632,57	210 445,96	511 757,41	1 488 700,00	1 689 400,00	-37 100,00	1 118 429,20
	Taux de couverture par financement CAGB			44,13%	100,00%	31,50%	37,48%	59,13%	Remboursement de capital	76,58%

Tableau 2 : Révision de l'AP (budget primitif 2007)

REVISION 2007 (16 février 2007)										
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision réalisée 2006	2007	2008	2009
DEPENSES										
20	études			78 054,70	43 017,01	4 152,50	2 810,60	18 662,50	6 487,00	2 925,09
21	acquisitions foncières	564 845,90		1 041 848,94		20 035,55	205 752,31	313 530,00	418 385,64	84 145,44
21	VRD			0,00						
23	maîtrise d'œuvre			597 865,62	167 428,95	1 18 476,81	1 16 895,63	74 650,00	71 357,00	49 057,23
23	travaux		145 543,24	7 300 753,88		1 481 970,84	2 082 994,32	1 791 600,00	1 340 288,85	603 919,87
21	aménagements et équipements			0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers			0,00						
	TOTAL	564 845,90	145 543,24	11 289 610,86	210 445,96	1 624 635,70	2 408 452,86	2 198 442,50	1 836 498,48	740 047,63
RECETTES										
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			5 726 284,00	0,00	1 112 878,29	0,00	1 076 305,71	1 595 000,00	1 600 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			5 563 326,86	210 445,96	511 757,41	2 408 452,86	1 122 136,79	241 498,48	-859 952,37
	Taux de couverture par financement CAGB			49,28%	100,00%	31,50%	100,00%	51,04%	13,15%	Remboursement de capital
										84,94%

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.2 Opération **CREATION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.2 intitulée « Opération CREATION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ».

Intitulé : Aménagement d'aires d'accueil d'aires des gens du voyage sur l'agglomération Bisontine

Commission concernée : Politique de la ville – commission n° 8

Service pilote : Service Habitat, Politique de la Ville

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP à compter de 2004	Commentaire
Création	12 mars 2004	2 673 000,00 €	Réajustement de l'échéancier
1ère révision	30 novembre 2004	2 673 000,00 €	
2ème révision	25 mars 2005	2 673 000,00 €	
3ème révision	10 février 2006	2 665 000,00 €	Réajustement de l'échéancier
Proposition révision 2007 :		Variation : 0,00 €	
		Total : 2 665 000,00 €	

Rappel du programme initial révisé le 10 février 2006 (Tableau 1):

Le programme de l'opération Création d'aires d'accueil des gens du voyage comprend la réhabilitation de l'aire de la Malcombe à Besançon (20 emplacements), la création d'une nouvelle aire sur Besançon de 20 emplacements, l'aménagement d'une aire de grand passage et la création d'aires en périphérie pour un total de 20 emplacements.

Réalisation des Crédits de paiements 2006 :

Taux de réalisation en dépenses : 78 %

Taux de réalisation des subventions : 0 %

Révision de l'AP (Tableau 2):

La révision de L'AP porte sur les échéanciers et non sur le montant global de l'AP, maintenue à 2 665 000 € sur la période 2004-2009.

L'année 2006 a été marquée par la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Malcombe, ainsi que par l'achèvement des travaux sur le terrain de grand passage de Thise.

Inversement, la réalisation des aires périphériques de Pirey et Mamirolle initialement envisagée en 2006 est prévue sur l'exercice 2007, alors que les aires de Grandfontaine, Saône et Besançon (2) devraient être opérationnelles en 2008, voire 2009.

En matière de recettes, les subventions de l'Etat, du Conseil général et de la CAF, pour les équipements réalisés en 2006, sont attendues en 2007, alors que les soutiens apportés pour les autres équipements seront apportés sur les exercices 2008 et 2009. Le montant global des recettes est actualisé suite aux notifications reçues et se porte à 1 618 000 € **soit une diminution des subventions à percevoir de 25 355 € par rapport au plan de financement initial.**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Création d'aires d'accueil des gens du voyage » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2007-2010.

Tableau 1 : Programme initial révisé le 10 février 2006

REVISION 2006 (10 février 2006)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	2006	2007	2008
DEPENSES							
20	études	64 166,45	1 435,20	1 778,45	30 000,00	10 000,00	20 952,80
21	acquisitions foncières	265 877,10		5 877,10	100 000,00	80 000,00	80 000,00
21	VRD et aménagements	2 199 090,70			1 159 090,70	340 000,00	700 000,00
23	maîtrise d'œuvre et travaux	95 000,00			45 000,00	30 000,00	20 000,00
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	40 865,75		15 865,75	9 000,00	6 000,00	10 000,00
	TOTAL	2 665 000,00	1 435,20	23 521,30	1 343 090,70	466 000,00	830 952,80
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 643 355,00	0,00	0,00	927 355,00	290 000,00	426 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 021 645,00	1 435,20	23 521,30	415 735,70	176 000,00	404 952,80
	Taux de couverture par financement CAGB	38,34%	100,00%	100,00%	30,95%	37,77%	48,73%

Tableau 2 : Révision de l'AP (budget primitif 2007)

REVISION 2007 (16 février 2007)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision réalisé 2006	2007	2008	2009	2010
DEPENSES									
20	études	57 119,33	1 435,20	1 778,45	31 544,50	14 930,00	7 431,18		
21	acquisitions foncières	209 108,83		9 628,10	12 404,03	135 116,50	51 960,20		
21	VRD et aménagements	1 747 442,09			969 185,31	216 485,00	276 021,85	285 749,93	
23	maîtrise d'œuvre et travaux	94 363,98			32 627,60	25 381,00	24 650,60	11 704,78	
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	15 865,75		15 865,75					
	TOTAL	2 665 000,00	1 435,20	27 272,30	1 045 761,44	391 912,50	360 063,83	297 454,71	541 100,02
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 618 000,00	0,00	0,00	0,00	882 000,00	290 000,00	446 000,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 047 000,00	1 435,20	27 272,30	1 045 761,44	-490 087,50	70 063,83	-148 545,29	541 100,02
	Taux de couverture par financement CAGB	39,29%	100,00%	100,00%	100,00%	Remboursement de capital	19,46%	Remboursement de capital	100,00%

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.3

Opération RESORPTION DES FRICHES INDUSTRIELLES

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.3 intitulée « Opération RESORPTION DES FRICHES INDUSTRIELLES ».

Intitulé : Résorption des friches industrielles

Commission concernée : commission n° 5

Service pilote : service Aménagement

Historique :

Étapes	Délibération communautaire	Montant de l'AP à compter de 2004	Commentaire
Création	12 mars 2004	1 152 000,00 €	
1ère révision	30 novembre 2004	1 127 230,00 €	Révision montant et échéancier
2ème révision	25 mars 2005	1 127 230,00 €	Révision échéancier
3ème révision	10 février 2006	1 127 230,00 €	Révision échéancier
Proposition révision 2007 :		Variation : -21 310,99 €	
		Total : 1 105 919,01 €	

Rappel du programme initial révisé le 10 février 2006 (Tableau 1) :

Cette autorisation de programme a pour objet de permettre la résorption des friches industrielles de Deluz et Montferrand le Château, prévue dans le cadre des projet et Contrat d'agglomération.

Réalisation des Crédits de paiements 2006 :

Taux de réalisation en dépenses : 1 %

Taux de réalisation des subventions : 0 %

Révision de l'AP (Tableau 2):

Il est proposé de réviser l'AP/CP pour tenir compte du décalage du calendrier de l'opération : la dépose de la passerelle de Thoraise-Montferrand, notamment, est reportée à l'exercice 2007.

Le coût total de l'opération est diminué de 21 310,99 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Résorption de friches industrielles » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2007-2011.

Tableau 1 : Programme initial révisé le 10 février 2006

REVISION 2006						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	149 909,34		2 441,75	147 467,59	
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	961 090,66		90 090,66	724 090,00	146 910,00
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	16 230,00			16 230,00	
	TOTAL	1 127 230,00	0,00	92 532,41	887 787,59	146 910,00
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE	535 141,00	0,00	17 502,93	121 000,00	396 638,07
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	592 089,00	0,00	75 029,48	766 787,59	-249 728,07
	Taux de couverture par financement CAGB	52,53%		81,08%	86,37%	Remboursement de capital

Tableau 2 : Révision de l'AP (budget primitif 2007)

REVISION 2007 (16 février 2007)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision réalisée 2006	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES										
20	études	162 647,13		2 441,75	4 160,91	33 592,50	45 409,00	58 270,00	18 772,97	
21	acquisitions foncières	0,00								
21	VRD	0,00								
23	maîtrise d'œuvre et travaux	584 605,55		90 090,66	7 126,45	201 555,00	84 331,00	87 405,00	114 097,44	
21	aménagements et équipements	0,00								
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00								
	TOTAL	1 105 919,01	0,00	92 532,41	11 287,36	235 147,50	129 740,00	145 675,00	132 870,41	358 666,33
RECETTES										
13	subvention : ATSR, CITE	535 045,53	0,00	17 502,93	0,00	90 000,00	75 000,00	84 000,00	61 000,00	207 542,60
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	570 873,48	0,00	75 029,48	11 287,36	145 147,50	54 740,00	61 675,00	71 870,41	151 123,73
	Taux de couverture par financement CAGB	51,62%		81,08%	100,00%	61,73%	42,19%	42,34%	54,09%	42,13%

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.4 Opération AMENAGEMENT DE LA MALATE

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.4 intitulée « Opération AMENAGEMENT DE LA STATION NAUTIQUE DE LA MALATE ».

Intitulé : Aménagement de la station nautique de la Malate

Commission concernée : commission n° 5

Service pilote : Aménagement de l'espace

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP	Commentaire
Création	12 mars 2004	5 870 000,00 €	
1ère révision	30 novembre 2004	2 100 000,00 €	Site non retenu comme pôle France Canoé Kayak
2ème révision	25 mars 2005	2 100 000,00 €	Reajustement de l'échéancier
3ème révision	10 février 2006	1 861 026,20 €	Aménagement de la seule parcelle
Proposition révision 2007 :		Variation :	4 824,60 €
		Total :	1 865 850,80 €

Rappel du programme initial révisé le 10 février 2006 (Tableau 1):

Cette autorisation de programme a pour objet de permettre la réalisation d'une passerelle modes doux sur le Doubs, au droit du barrage de la Malate.

Réalisation des Crédits de paiements 2006 :

Taux de réalisation en dépenses : 2 %

Taux de réalisation des subventions : 0 %

Révision de l'AP (Tableau 2) :

Il est proposé de réviser l'AP/CP pour tenir compte du décalage du calendrier de l'opération et d'un réajustement à la hausse du montant global de l'AP pour 4 824,60 €.

Le projet est en cours de définition précise dans le cadre des études préalables et nécessitera une révision de l'AP-CP début 2008. La présente actualisation est réalisée avant cette révision globale.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de la Malate » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2007-2010.

Tableau 1 : Programme initial révisé le 10 février 2006

REVISION 2006 (10 février 2006)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	237 847,33	11 027,12	8 707,36	202 045,14	16 067,71
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'oeuvre	205 554,09		0,00	178 146,91	27 407,18
23	travaux	1 417 624,78			141 762,48	1 275 862,30
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	1 861 026,20	11 027,12	8 707,36	521 954,53	1 319 337,19
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, Etat sur travaux et études	620 000,00	0,00	0,00	160 000,00	460 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 241 026,20	11 027,12	8 707,36	361 954,53	859 337,19
	Taux de couverture par financement CAGB	66,69%	100,00%	100,00%	69,35%	65,13%

Tableau 2 : Révision de l'AP (budget primitif 2007)

REVISION 2007									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision réalisée 2006	2007	2008	2009	2010
DEPENSES									
20	études	90 018,30	11 027,12	8 707,36	6 831,32	63 452,50	0,00	0,00	
21	acquisitions foncières	11 197,50			0,00	11 197,50	0,00	0,00	
21	VRD	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
23	maîtrise d'oeuvre	180 928,44		0,00	3 449,07	85 474,25	92 005,12	0,00	
23	travaux	928 108,11			0,00	0,00	648 700,00	279 408,11	
21	aménagements et équipements	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL	1 865 850,80	11 027,12	8 707,36	10 280,39	160 124,25	740 705,12	279 408,11	655 598,45
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CITE, Etat sur travaux et études	619 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 200,00	208 000,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 246 650,80	11 027,12	8 707,36	10 280,39	160 124,25	329 505,12	71 408,11	655 598,45
	Taux de couverture par financement CAGB	66,81%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	44,49%	25,56%	100,00%

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.6 Opération CREATION D'EQUIPEMENTS FLUVIAUX

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.6 intitulée « Opération CREATION D'EQUIPEMENTS FLUVIAUX ».

Intitulé : Création d'équipements fluviaux sur l'agglomération bisontine.

Commission concernée : Tourisme – commission n° 11

Service pilote : Service Tourisme, sport et culture

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP	Commentaire
Création	12 mars 2004	3 241 000,00 €	
1ère révision	30 novembre 2004	3 133 520,00 €	Suppression financement INTERRRG
2ème révision	25 mars 2005	3 241 160,00 €	Réajustement de l'échéancier et du montant de l'AP
3ème révision	10 février 2006	3 224 893,82 €	Réajustement de l'échéancier et du montant de l'AP
Proposition révision 2007 :		Variation : 718,67 €	
		Total : 3 225 612,49 €	

Rappel du programme initial révisé le 10 février 2006 (Tableau 1):

L'opération liée à la création d'équipements fluviaux sur l'agglomération bisontine porte sur :

- la réhabilitation de la maison éclusière de Besançon,
- l'aménagement de quais pour une halte fluviale à Besançon et pour une halte et base technique à Deluz.

Réalisation des Crédits de paiements 2006 :

Taux de réalisation en dépenses : 16 %

Taux de réalisation des subventions : 3 %

Révision de l'AP (Tableau 2) :

Pour rappel, les travaux de réhabilitation de la maison éclusière ont été réalisés en 2005.

Dans le cadre de la précédente révision de l'AP-CP 2006, il était envisagé de démarrer les travaux portant sur la création de quais à Besançon et Deluz, à compter d'octobre 2006 (afin de prendre en compte le calendrier ATSR) et jusqu'en septembre 2007.

Cependant, compte tenu des délais d'instruction par l'Etat des dossiers d'autorisation « loi sur l'eau et installations classées », les travaux ne démarreront qu'au printemps 2007 et s'étaleront jusqu'au printemps 2008.

Aussi, il est proposé de réviser l'AP/CP en tenant compte :

- des réalisations 2006 : 193 110,34 €
- des réalisations prévisionnelles de 2007 à 2009 : 2 853 799,73 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Création d'équipements fluviaux » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2007-2009.

Tableau 1 : Programme initial révisé le 10 février 2006

REVISION 2006 (10 février 2006)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	395 946,73	2 596,73		372 554,00	20 796,00
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre	349 353,16		88 511,16	222 157,00	38 685,00
23	travaux	2 479 593,93		87 593,93	598 000,00	1 794 000,00
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	3 224 893,82	2 596,73	176 105,09	1 192 711,00	1 853 481,00
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 867 191,25	0,00	13 500,00	949 391,25	904 300,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 357 702,57	2 596,73	162 605,09	243 319,75	949 181,00
	Taux de couverture par financement CAGB	42,10%	100,00%	92,33%	20,40%	51,21%

Tableau 2 : Révision de l'AP (budget primitif 2007)

REVISION 2007 (16 février 2007)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision réalisé 2006	2007	2008	2009
DEPENSES								
20	études	395 946,73	2 596,73	2 847,82	103 854,06	17 025,96	6 928,30	262 693,86
21	acquisitions foncières	0,00						
21	VRD	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	349 353,76		86 006,74	89 256,28	56 510,66	36 329,09	81 250,99
23	travaux	2 480 312,00		87 251,13	0,00	1 301 722,81	612 917,71	478 420,35
21	aménagements et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	3 225 612,49	2 596,73	176 105,69	193 110,34	1 375 259,44	656 175,09	822 365,20
RECETTES								
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 864 445,29	0,00	13 500,00	26 678,00	723 440,00	1 100 827,29	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 361 167,20	2 596,73	162 605,69	166 432,34	651 819,44	-444 652,20	822 365,20
	Taux de couverture par financement CAGB	42,20%	100,00%	92,33%	86,19%	47,40%	Remboursement de capital	100,00%

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.7 Opération CONSTRUCTION PLATEFORME BOIS

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.7 intitulée « Opération CONSTRUCTION PLATEFORME BOIS ».

Intitulé : Construction plateforme bois.

Commission concernée : Environnement – commission n° 10

Service pilote : Service Environnement

Historique :

Etapes	Délibération communautaire	Montant de l'AP à compter de 2004	Commentaire
Création	30 novembre 2004	808 000,00 €	
1ère révision	10 février 2006	598 000,00 €	Réduction du montant global de l'AP
Proposition révision 2007 :		Variation : 0,00 €	
		Total : 598 000,00 €	

Rappel du programme initial révisé le 10 février 2006 (Tableau 1) :

Cette autorisation de programme a pour objet la réalisation d'une plateforme de stockage de bois énergie, afin de structurer la filière bois énergie locale et de permettre l'alimentation des chaufferies du Grand Besançon en circuits courts (bois en provenance d'un gisement situé à environ 50 km autour de Besançon).

Réalisation des Crédits de paiements 2006 :

Taux de réalisation en dépenses : 0 %

Taux de réalisation des subventions : 0 %

Révision de l'AP (Tableau 2) :

En raison des difficultés à déterminer la localisation du terrain avec la Ville de Besançon, dont la chaufferie de Planoise constitue le principal débouché du bois stocké sur la plateforme, le projet a pris du retard. L'acquisition foncière et les travaux seront réalisés sur 2007 et se termineront sur 2008.

Cette révision porte donc sur l'échéancier de ce projet avec un glissement de 2006 sur 2007 et 2008.

Le montant global du projet n'est pas modifié.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Construction plateforme bois » et de son découpage de ces crédits de paiement sur 2007-2008.

Tableau 1 : Programme initial révisé le 10 février 2006

REVISION 2006						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	2006	
DEPENSES						
20	études	0,00				
21	acquisitions foncières	71 760,00			71 760,00	
21	VRD- aménagement équipements	0,00				
23	maîtrise d'oeuvre et travaux	526 240,00			526 240,00	
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	598 000,00	0,00	0,00	598 000,00	
RECETTES						
13	subvention :ATSR et CPER	399 000,00	0,00	0,00	399 000,00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	199 000,00	0,00	0,00	199 000,00	
	Taux de couverture par financement CAGB	33,28%				33,28%

Tableau 2 : Révision de l'AP (budget primitif 2007)

REVISION 2007 (16 février 2007)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision réalisé 2006	2007
DEPENSES						
20	études	10 764,00			0,00	10 764,00
21	acquisitions foncières	71 760,00				71 760,00
21	VRD - aménagement équipements	0,00				0,00
23	maîtrise d'oeuvre et travaux	514 280,00				362 687,00
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	1 196,00				1 196,00
	TOTAL	598 000,00	0,00	0,00	0,00	446 407,00
RECETTES						
13	subventions	398 500,00	0,00	0,00	0,00	398 500,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	199 500,00	0,00	0,00	0,00	47 907,00
	Taux de couverture par financement CAGB	33,36%				10,73%
						151 593,00
						151 593,00
						100,00%

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.1
ACQUISITION DE BUS ET DE MATERIEL EMBARQUE
(Budget annexe transports)**

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 06.1 intitulée « Acquisition de bus et de matériel embarqué ».

Intitulé : Acquisition de bus et matériel embarqué

Commission concernée : Transports-Déplacements – commission n°4

Service pilote : Direction des Transports et Infrastructures de Déplacements

Historique :

Etapes	Délibération communautaire	Montant de l'AP	Commentaire
Création	10 février 2006	10 615 804,29 €	
Proposition révision 2007 :		Variation :	2 447 837,78 €
		Total :	13 063 642,07 €

Rappel du programme initial du 10 février 2006 (Tableau 1) :

Cette autorisation de programme a pour objet le renouvellement du parc de bus urbain et des matériels embarqués, dans le cadre de marché pluriannuels et dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement défini contractuellement dans la convention de délégation de service public du 1^{er} juillet 2005.

Réalisation des Crédits de paiements 2006 :

Taux de réalisation en dépenses : 65 %

Taux de réalisation des subventions : 27 %

Révision de l'AP (Tableau 2) :

L'AP doit être révisée pour prendre en compte à la fois l'actualisation des coûts d'achat des matériels et la modification du rythme de livraison de ceux-ci. En effet, l'AP dépend principalement du process industriel pour la construction des bus, process soumis parfois à des aléas qui peuvent décaler, tant positivement que négativement, la date de livraison d'un véhicule de quelques semaines, tout en respectant les délais contractuels du marché de fourniture.

Il est rajouté une année supplémentaire d'acquisition de bus à l'AP existante soit l'année 2010.

De plus suite au cadrage du PPIF (soit 23,75M € par an sur la période 2007-2010), et afin de maintenir identique le montant global de l'AP, un crédit de paiement d'un montant de 4 137 243,97 € est ouvert sur l'année 2011.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de bus et matériel embarqué » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2007-2011.

Tableau 1 : Programme initial révisé le 10 février 2006

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	2006	2007	2008	2009
DEPENSES						
21	Acquisitions matériel de transport	10 615 804,29	2 800 000,00	2 528 650,00	2 604 509,50	2 682 644,79
21	acquisitions foncières					
21	VRD					
23	maîtrise d'œuvre					
23	travaux					
21	aménagement et équipements					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers					
	TOTAL	10 615 804,29	2 800 000,00	2 528 650,00	2 604 509,50	2 682 644,79
RECETTES						
13	subvention : ADEME , ...	150 000,00	60 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	10 465 804,29	2 740 000,00	2 498 650,00	2 574 509,50	2 652 644,79
	Taux de couverture par financement CAGB	98,59%	97,86%	98,81%	98,85%	98,88%

Tableau 2 : Révision de l'AP (budget primitif 2007)

Révision 2007 (16 février 2007)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Prévision réalisé 2006	2007	2008	2009	2010	2011 et suivants
DEPENSES								
21	Acquisitions matériel de transport	13 063 642,07	1 832 849,17	1 967 027,50	1 804 034,70	1 669 103,36	1 653 383,37	4 137 243,97
21	acquisitions foncières	0,00						
21	VRD	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	0,00						
23	travaux	0,00						
21	aménagement et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	13 063 642,07	1 832 849,17	1 967 027,50	1 804 034,70	1 669 103,36	1 653 383,37	4 137 243,97
RECETTES								
13	subvention : ADEME , ...	135 913,00	15 913,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	12 927 729,07	1 816 936,17	1 937 027,50	1 774 034,70	1 639 103,36	1 623 383,37	4 137 243,97
	Taux de couverture par financement CAGB	98,96%	99,13%	98,47%	98,34%	98,20%	98,19%	100,00%

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.2
AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU DEPOT KEOLIS DE PLANOISE
(Budget annexe transports)**

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 06.2 intitulée « Aménagement de l'extension du dépôt KEOLIS de Planoise ».

Intitulé : Aménagement de l'extension du dépôt KEOLIS de Planoise

Commission concernée : Transports-Déplacements – commission n°4

Service pilote : Direction des Transports et Infrastructures de Déplacements

Historique :

Etapes	Délibération communautaire	Montant de l'AP	Commentaire
Création	10 février 2006	1 672 240,80 €	
Proposition révision 2007 :		Variation :	0,00 €
		Total :	1 672 240,80 €

Rappel du programme initial du 10 février 2006 (Tableau 1):

Cette autorisation de programme a pour objet l'aménagement de l'extension du dépôt KEOLIS de Planoise sur une parcelle adjacente anciennement occupée par le bâtiment de la société SPIC. Cette extension doit répondre aux besoins de l'exploitation du réseau GINKO en améliorant la performance et la sécurité du dépôt.

Pour rendre l'ensemble du site fonctionnel et cohérent pour exploitation de transport public, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement (bâtiments et infrastructures).

Réalisation des Crédits de paiements 2006 :

Taux de réalisation en dépenses : 1 %

Taux de réalisation des subventions : Sans objet

Révision de l'AP (Tableau 2) :

L'AP doit être révisée pour prendre en compte un nouveau phasage du projet avec :

- fin 2007 : livraison des bâtiments administratifs,
- mi 2008 : livraison des ateliers et de l'ensemble de l'opération.

L'achèvement de l'opération est donc décalé à fin juin 2008 et les crédits de paiement répartis sur une période, qui court de l'année 2006 à l'année 2009 incluse.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt KEOLIS de Planoise » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2007-2009.

Tableau 1 : Programme initial révisé le 10 février 2006

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	2006	2007
DEPENSES				
20	études	142 140,47	142 140,47	
21	acquisitions foncières			
21	VRD			
23	maîtrise d'œuvre	167 224,08	8 705,89	158 518,19
23	travaux	1 321 070,23	68 754,18	1 252 316,05
21	aménagement et équipements			
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	41 806,02	25 083,61	16 722,41
	TOTAL	1 672 240,80	244 684,15	1 427 556,66
RECETTES				
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	0,00	0,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 672 240,80	244 684,15	1 427 556,66
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau 2 : Révision de l'AP (budget primitif 2007)

Révision 2007 (16 février 2007)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Prévision réalisée 2006	2007	2008	2009
DEPENSES						
20	études	36 213,30	0,00	23 888,00	12 325,30	
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre	3 914,13	422,00	3 492,13		
23	travaux	1 158 574,17		841 023,32	317 550,85	
21	aménagement et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	1 672 240,80	422,00	868 403,45	329 876,15	473 539,20
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	0,00		0,00	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 672 240,80	422,00	868 403,45	329 876,15	473 539,20
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.3
 CREATION D'UN NOUVEAU CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION
 (Budget annexe Conservatoire National de Région)**

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 06.3 intitulée « Création d'un nouveau Conservatoire National de Région ».

Intitulé : Construction du Conservatoire National de Région

Commission concernée : Equipements culturels et sportifs. – commission n° 9

Service pilote : service Equipements sportifs et culturels / tourisme.

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP	Commentaire
Création	10 février 2006	16 146 000,00 €	
1ère révision	13 octobre 2006	16 149 900,00 €	Réajustement entre chapitres de dépenses
Proposition révision 2007 :		Variation : 3 350 100,00 €	
		Total : 19 500 000,00 €	

Rappel du programme initial (Tableau 1):

Cette autorisation de programme a pour objet la construction d'un nouveau Conservatoire National de Région. Dans le cadre du transfert de la compétence « CNR », le contrat avec le bureau d'études de programmation a également été transféré au 1^{er} janvier 2006.

Réalisation des crédits de paiements 2006 :

Taux de réalisation en dépenses : 34 %

Taux de réalisation des subventions : sans objet

Révision de l'AP (Tableau 2) :

L'étude de programmation finalisée a permis de définir un coût d'objectif de l'opération à 11 330 000 € HT de travaux et d'aménagement, conforme à l'enveloppe initiale et a intégré des honoraires de maîtrise d'œuvre et des dépenses supplémentaires ou actualisées, liées à l'achat du terrain, le mandat maîtrise d'ouvrage, ... non pris en compte initialement. Le montant « toutes dépenses confondues » est d'environ 19 500 000 € TTC.

Le plan de financement, prévisionnel et à négocier, a été revu : 30 % Etat, 25 % Région Franche-Comté, 30 % Ville de Besançon -CAGB et 15 % Département.

Compte tenu du choix d'implantation du futur CNR et de la volonté de concevoir un ensemble fédérateur sur le site du Port fluvial, aux côtés de la Ville de Besançon et de la Région Franche-Comté, le calendrier a glissé de quelques mois. Le choix du maître d'oeuvre se fera en juillet 2007, pour un début de travaux à l'automne 2008.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Construction du nouveau Conservatoire National de Région » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2007-2011.

Tableau 1 : Programme initial révisé le 13 octobre 2006

REVISION 2006 (13 octobre 2006)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	2006	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES								
20	études	313 900,00	73 900,00	100 000,00	140 000,00			
21	acquisitions foncières	350 000,00			350 000,00			
21	VRD	300 000,00			200 000,00	100 000,00		
23	maîtrise d'œuvre	1 350 000,00		300 000,00	500 000,00	500 000,00	50 000,00	
23	travaux	12 192 800,00		100 000,00	4 780 000,00	6 500 000,00	812 800,00	
21	aménagements et équipements	750 000,00				650 000,00	100 000,00	
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	893 200,00		70 000,00	463 600,00	329 600,00	30 000,00	
	TOTAL	16 149 900,00	73 900,00	570 000,00	6 433 600,00	8 079 600,00	992 800,00	0,00
RECETTES								
13	subventions : Etat, CR, Département, Ville	10 800 000,00	0,00	0,00	427 300,00	4 310 000,00	5 393 000,00	669 700,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	5 349 900,00	73 900,00	570 000,00	6 006 300,00	3 769 600,00	-4 400 200,00	-669 700,00
	Taux de couverture par financement CAGB	33,13%	100,00%	100,00%	93,36%	46,66%	Remboursement de capital	0,00%

Tableau 2 : Révision de l'AP (budget primitif 2007)

REVISION 2007 (16 février 2007)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Prévision réalisé 2006	2007	2008	2009	2010	2011 et suivants
DEPENSES								
20	études	1 682 891,60	38 875,76	63 452,50	135 555,34	1 445 008,00		
21	acquisitions foncières	500 000,00			500 000,00			
21	VRD							
23	maîtrise d'œuvre	2 032 602,00		47 776,00	496 206,50	496 206,50	496 206,50	496 206,50
23	travaux	13 550 680,00				2 492 522,89	3 806 553,53	7 251 603,58
21	aménagements et équipements	750 000,00					250 000,00	500 000,00
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	983 826,40		262 021,50	180 451,23	180 451,23	180 451,23	180 451,23
	TOTAL	19 500 000,00	38 875,76	373 250,00	1 312 213,07	4 614 188,62	4 733 211,26	8 428 261,31
RECETTES								
13	subventions : Etat, CR, Département, Ville	13 040 000,00	0,00	0,00	385 000,00	1 345 000,00	5 295 000,00	6 015 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	6 460 000,00	38 875,76	373 250,00	927 213,07	3 269 188,62	-561 788,75	2 413 261,31
	Taux de couverture par financement CAGB	33,13%	100,00%	100,00%	70,66%	70,85%	Remboursement de capital	28,63%

Création de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 07.1 SUBVENTIONS PLH (CREATION DE LOGEMENTS PUBLICS PCS ET ORU)

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004, sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiements, il est proposé l'ouverture de l'autorisation de programme suivante :

Intitulé : Subventions PLH (création de logements publics PCS et ORU)

Commission concernée : Commission n°3

Service pilote : Habitat

Présentation du programme :

Le Programme Local de l'Habitat 2006-2011 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon adopté par le Conseil Communautaire du 26 juin 2006, doit permettre de répondre aux besoins en matière de logement de l'ensemble des habitants.

Chef de file sur son territoire dans le domaine de l'habitat, la CAGB a budgété 10 360 000 € sur 6 ans afin, notamment, de soutenir les bailleurs publics dans la réalisation de logements locatifs (PLUS, PLA.I, PSLA...) à destination des ménages modestes.

Dans ce cadre, la CAGB interviendra de manière forfaitaire pour les opérations situées dans les quartiers concernés par les Opérations de Rénovation Urbaine (O.R.U.) en cours, sur les quartiers de Planoise et Clairs-Soleils, pour un montant de 947 500 € sur la période 2007-2011.

En dehors de ces sites et dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (PCS), la CAGB contribuera à l'équilibre des opérations par l'octroi de subventions déterminées en fonction des réalités financières et des réponses apportées aux objectifs du P.L.H pour un montant total de 3 641 000 € sur la période 2007-2011.

Montant 2007-2011 :

PCS : 3 641 000 € / ORU : 947 500 €

TOTAL : 4 588 500 €

CREATION 2007							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES							
20	études	0,00					
204	Subventions PCS	3 641 000,00	376 982,50	460 901,35	560 411,73	412 594,50	1 830 109,93
204	subvention ORU	947 500,00	78 382,50	89 196,25	113 626,50	131 694,00	534 600,75
21	acquisitions foncières	0,00					
21	aménagements et équipements	0,00					
23	travaux	0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00					
	TOTAL	4 588 500,00	455 365,00	550 097,60	674 038,23	544 288,50	2 364 710,68
RECETTES							
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 588 500,00	455 365,00	550 097,60	674 038,23	544 288,50	2 364 710,68
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ouverture de l'autorisation de programme intitulée « Subventions PLH (Créations de logements publics PCS et ORU) » et sur son découpage en crédits de paiements sur la période 2007- 2011.

Création de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 07.2 AIDES A LA PIERRE DELEGUEES

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004, sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiements, il est proposé l'ouverture de l'autorisation de programme suivante :

Intitulé : Aide à la pierre déléguée

Commission concernée : Commission n°3

Service pilote : Habitat

Présentation du programme :

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence conclue pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008, l'Etat délègue à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon la faculté de décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation de logements locatifs sociaux et de rénovation de l'habitat privé, ainsi que de procéder à leur notification aux bénéficiaires (à l'exception des aides de l'ANRU).

Cette délégation des aides à la pierre a pour objet de soutenir la mise en oeuvre de la politique habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, déclinée dans le Programme Local de l'Habitat, en y intégrant les objectifs du Plan de Cohésion Sociale.

Pour ce faire, l'Etat alloue au délégataire un montant total prévisionnel de droits à engagement de 8,488 M€ pour la durée de la convention (2006-2008), dont un montant estimatif de 3 M€ dédié au financement des logements locatifs publics.

Il revient ensuite à la CAGB de procéder au paiement des aides au logement locatif publics prévues dans la convention triennale, le paiement des aides au logement privé (5,488 M€) étant effectué par l'ANAH.

On notera une perception des droits d'engagement de l'Etat avant le versement des aides au logement par la CAGB d'où l'indication d'une avance par l'Etat régularisée en fin d'AP.

CREATION 2007							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES							
20	études	0,00					
204	Subvention	2 994 000,00	219 471,00	421 655,00	582 700,00	392 280,00	1 377 894,00
21	acquisitions foncières	0,00					
23	maîtrise d'oeuvre	0,00					
23	travaux	0,00					
21	aménagements et équipements	0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00					
	TOTAL	2 994 000,00	219 471,00	421 655,00	582 700,00	392 280,00	1 377 894,00
RECETTES							
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville	2 921 330,00	379 330,00	693 000,00	904 000,00	630 000,00	315 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	72 670,00	-159 859,00	-271 345,00	-321 300,00	-237 720,00	1 062 894,00
	Taux de couverture par financement CAGB	2,43%	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	77,14%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ouverture de l'autorisation de programme intitulée « Aides à la Pierre déléguées » et sur son découpage en crédits de paiements sur la période 2007- 2011.

**Création de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 07.3
CAPITALISATION DE LA SEM D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES (SEM IE)
DU GRAND BESANÇON**

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiements, il est proposé l'ouverture de l'autorisation de programme suivante :

Intitulé : Capitalisation de la SEM d'immobilier d'entreprises du Grand Besançon

Commission concernée : Commission n°.2

Service pilote : Développement économique

Présentation du programme :

Le plan de développement à 5 ans de la nouvelle SEM IE porte, d'ici 2011, sur la réalisation d'un programme immobilier de près de 30 000 m² de locaux à produire, en solution locative, pour satisfaire les besoins d'entreprises et d'administrations.

Pour ce faire, une augmentation du capital de la SEM IE, sur la période 2006-2011, de 6 747 019,50 € est nécessaire, via l'émission de 610 590 actions au prix de 11,05 € (8,50 € de valeur nominale et 2,55 € de prime d'émission).

A l'issue de cette augmentation de capital, la CAGB détiendra 339 564 actions, soit 33,75 % du capital. Celle-ci ayant acquis sur la période, 204 124 actions nouvelles pour un montant de 2 255 570,20 €. Cette augmentation de capital sera échelonnée à compter de 2007 jusqu'en 2011 ; les frais de capitalisation d'un montant de 954 279,70 € seront réglés sur l'année 2007.

Il est à noter qu'en 2006, la CAGB a racheté les parts de la ville de Besançon pour un montant de 1 496 612 €.

CREATION 2007								
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES								
26	titres de participation	1 496 612,00	2 255 570,20	1 215 279,70	261 000,00	261 000,00	261 000,00	257 290,50
21	acquisitions foncières		0,00					
21	VRD		0,00					
23	maîtrise d'œuvre		0,00					
23	travaux		0,00					
21	aménagements et équipements		0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers		0,00					
	TOTAL	1 496 612,00	2 255 570,20	1 215 279,70	261 000,00	261 000,00	261 000,00	257 290,50
RECETTES								
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville		0,00					
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 496 612,00	2 255 570,20	1 215 279,70	261 000,00	261 000,00	261 000,00	257 290,50
Taux de couverture par financement CAGB		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'autorisation de programme intitulée « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'entreprises du Grand Besançon » et sur son découpage en crédits de paiements sur la période 2007- 2011

Création de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 07.4 REQUALIFICATION DE L'ENTREE D'AGGLOMERATION A MORRE

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiements, il est proposé l'ouverture de l'autorisation de programme suivante :

Intitulé : Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre

Commission concernée : Commission n°5

Service pilote : Aménagement

Présentation du programme :

Il s'agit de requalifier l'entrée d'agglomération à Morre par l'acquisition et la déconstruction de plusieurs bâtiments puis par la réalisation d'un espace public sommaire d'entrée d'agglomération.

On notera le décalage de perception des subventions (en 2008 et 2010) par rapport à la réalisation effective des travaux (en 2007 et 2009)

CREATION 2007							
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	2007	2008	2009	2010
DEPENSES							
20	études		6 730,90	5 565,50		1 165,40	
21	acquisitions foncières	29 300,00	67 593,20	0,00		67 593,20	
21	VRD		0,00				
23	maîtrise d'œuvre		0,00				
23	travaux		66 120,00	36 985,00		29 135,00	
21	aménagements et équipements		0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers		0,00				
	TOTAL	29 300,00	225 000,00	42 550,50	0,00	97 893,60	84 555,90
RECETTES							
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville		20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	29 300,00	205 000,00	42 550,50	-10 000,00	87 893,60	84 555,90
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	91,11%	100,00%	0,00%	89,78%	100,00%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'autorisation de programme intitulée « Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre » et sur son découpage en crédits de paiements sur la période 2007- 2010.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le



27 FEV. 2007